

Assemblée Plénière du CESER – 21 juin 2016

Projet d'avis sur le Compte administratif 2015.

Déclaration faite au nom de 3 organisations Syndicales : CFDT UNSA et CFTC

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

La tentation est grande, au travers de ces comptes administratifs, d'opérer des comparaisons systématiques entre les deux comptes de deux régions qui ne sont évidemment pas comparables !

On peut s'interroger en constatant que les évolutions sont données en euros d'un côté et en pourcentage de l'autre, ce qui aurait mérité une harmonisation et constituer ainsi une année de référence.

Nous voudrions revenir sur 5 éléments qui semblent saillants :

1/ les **contraintes financières** perdurent et s'ajoutent aux transferts de compétences qui ont fortement contribué à développer les politiques régionales mais sans que les régions obtiennent les transferts de ressources correspondant.

La situation relativement saine des finances des deux ex-régions a permis d'encaisser jusqu'ici ce choc conjoncturel durable. Le graphique proposé par le rapport régional montre à cet égard le criant effet ciseaux entre évolution des dépenses et des recettes réelles.

2/ **l'équation fiscale** marquée par la forte érosion de la fiscalité de stock, et des impôts de flux censés compenser mais qui sont par nature aléatoires. Si le doublement de la part de CVAE pour les régions à partir de 2017 est une bonne nouvelle, la visibilité sur les ressources continuera de se dégrader puisqu'elles seront davantage dépendantes de l'évolution du tissu économique du territoire.

Cette évolution dans la nature de la fiscalité régionale place la collectivité dans une quasi impossibilité de protéger les recettes des aléas de la conjoncture économique puisque le rôle d'amortisseur naturellement joué par les impôts de stock n'existe plus.

3/ la double problématique des **bons dosages**

- D'abord entre *dette et investissements*, avec la priorité qui pour nous reste le soutien à l'activité car plus de 70 % de l'investissement public est le fait des collectivités territoriales. Notons que les capacités d'autofinancement restent satisfaisantes dans cette période de tensions budgétaires et que les emprunts dits toxiques à risque représentent à peine 100 millions sur 2,8 milliards € de dette consolidée.

Il nous faut aussi insister sur la bonne pratique de désintermédiation initiée par en Rhône-Alpes, passant de l'emprunt bancaire à des prêteurs publics, à la BEI ou à l'obligataire.

- Ensuite entre *investissements et fonctionnement* : l'investissement poursuit une légère baisse tout en continuant à répondre aux besoins avec 716 M € consolidés alors que la progression des dépenses de fonctionnement est contenue sous les 2 %.

Il est pour nous intellectuellement très discutable de présenter les dépenses de fonctionnement en opposition à celles d'investissement, tant ces dernières sont largement constituées de dépenses d'intervention à l'image par exemple de la formation. Nous ne pouvons que soutenir le projet d'avis dans sa demande d'une meilleure identification de ces deux catégories de dépenses.

4/ l'analyse du **désendettement** :

La lecture de ce ratio doit être pour nous rapportée aux investissements menés dans les transports, dans les lycées ou dans le développement économique ainsi qu'aux capacités de remboursement de la Région.

Le ratio de désendettement ne donne qu'une indication relative en nombre d'années qui gomme les effets par exemple des emprunts obligataires ou des contrats de longue durée en crédit-bail. La durée de vie moyenne de la dette est relativement stable depuis 2010 et montre in fine qu'une région est avant tout une collectivité d'investissement stratégique.

5/ enfin la question des stocks d'autorisation :

Le stock d'autorisations d'engagement en Rhône-Alpes semble gonflé car nous avons eu l'inscription par décision modificative d'autorisation d'engagements supplémentaires afin de démarrer l'exercice 2016 avant le vote du budget par la nouvelle majorité. Quant à l'augmentation du stock d'autorisations de programme, il trouve sa source dans le plan d'accessibilité dans les lycées et dans l'achat de fibre et de rames de TER.

Le projet d'avis insiste sur le fait que ces AP représentent 4,35 années d'investissement, ce qui est vrai, mais n peut difficilement vouloir tout et son contraire, à savoir une politique de baisse drastique des AP tout en maintenant l'effort d'investissement, ceci même si l'on partage l'idée d'un rajeunissement de ces stocks d'autorisations.

Il faut à ce sujet saluer l'harmonisation en cours qui mettra fin à la conservation par l'Auvergne du stock d'autorisations tant qu'elles ne sont pas affectées. Elles tomberont dorénavant chaque fin d'année comme en Rhône-Alpes.

Nous concluons en insistant sur une idée largement débattue en commission 11, à savoir que l'endettement ne doit pas bloquer la capacité d'investissement. D'autant plus que les Régions deviennent avec la loi Notre pleinement responsables des orientations en matière de développement économique.

Ce qui montre bien que le projet politique d'une région ne peut se confondre avec un plan d'économies, qui ne constitue pas en soi une politique publique et ne donne pas vraiment d'ambition régionale.

Ces précisions étant apportées, nous voterons ce projet d'avis qui permet de présenter les grandes masses budgétaires consolidées, informations absentes des documents fournis par la région.

Les délégations CFDT UNSA et CFTC votera cette avis